

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1985)  
**Heft:** 796

**Artikel:** La peur du vide  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017900>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

GENÈVE

## La peur du vide

Les collectivités publiques en Suisse ont des problèmes d'argent. C'est bien connu. Du moins à en croire les plaintes exprimées à propos des budgets déséquilibrés et des dettes. D'où la nécessité de faire des économies: subventions raccourcies et blocage des effectifs du personnel par exemple. Cette misère générale n'empêche pas d'ailleurs certains cantons et communes de procéder à des baisses d'impôts. Et, ce qui est plus frappant encore, cette situation financière préoccupante ne semble pas avoir d'impact sur le traditionnel et bien helvétique perfectionnisme dans la réalisation des équipements. Comme président d'un centre de loisirs, j'avais été frappé de constater, il y a quelques années, à l'occasion de la construction de nouveaux locaux, que seul un ameublement neuf et «design» entrait en ligne de compte: pas question pour l'administration municipale de mettre une somme à disposition des adolescents usagers du centre pour qu'ils l'équipent à leur goût, avec éventuellement du mobilier d'occasion.

Ce perfectionnisme, cet état d'esprit «propre en ordre» on les retrouve dans la réfection d'un trottoir — les bordures de granit alignées et taillées à l'équerre me donnent toujours l'impression d'une œuvre destinée à la postérité — comme dans les opérations de rénovation des immeubles publics; à chaque fois le sentiment domine qu'il faut faire définitif, marquant. Et les coûts engendrés par cette attitude ne semblent pas faire problème, en regard des difficultés financières évoquées plus haut.

Plus frappante encore la politique menée par rapport aux espaces verts. Sous prétexte de valoriser ces espaces nos édiles n'ont cessé de faire disparaître leur verdure sous des équipements divers et d'en

limiter le libre usage par des affectations particulières.

Ainsi du golf d'Onex, une splendide parcelle arborisée de plusieurs dizaines d'hectares en bordure du Rhône, à proximité de la cité-satellite; un lieu libre où l'on peut se promener, jouer au ballon ou organiser une broche dominicale entre amis. A peine les projets d'une nouvelle université et de promoteurs immobiliers ont-ils été écartés, voilà que les autorités préconisent la construction d'un complexe sportif (piscine, patinoire,...) avec une nouvelle route d'accès.

Ainsi du Bois de la Bâtie, une colline boisée au bord de l'Arve, donation faite au siècle passé pour la libre disposition des citoyens et régulièrement grignotée à l'usage exclusif et grillagé du football. Genève peut se flatter de disposer d'un réseau de parcs publics de grande dimension sur le pourtour de la rade. N'ayez crainte, le réseau de chemins est soigneusement goudronné et les gardes municipaux veillent à ce que le vulgaire n'utilise la pelouse pour

y croquer un sandwich intempestif. Mais s'y promener entre les massifs de fleurs et sous les ombrages est un bonheur trop quelconque. L'administration municipale rêve de beaucoup mieux pour les habitants et les touristes: une promenade «culturelle» sur la rive droite, du quai du Mont-Blanc au Château de Penthes par un petit train — électrique et sur pneus, écologie oblige — le long des quais. Déjà le Bois de la Bâtie s'est «enrichi» d'un parc aux animaux — plus de cinq millions de francs — et des promenades à poneys sont prévues. La liste des animations n'est pas close.

Ces autorités croient bien faire, c'est certain. Et puis, il faut le dire, la réalisation d'un équipement, d'une infrastructure plaît aux magistrats; il y a là du solide, du durable, du concret, quelque chose qui éventuellement peut marquer une époque et perpétuer le souvenir d'un édile; un équipement, ça s'inaugure, ça fait l'objet d'un compte rendu dans la presse, bref c'est une manière de prouver à l'électeur qu'on mérite la confiance accordée,

### ÉLECTIONS GENEVOISES

## Double sursaut

Double sursaut des électeurs, dimanche à Genève. Le premier illustre le fait que parfois démocratie peut rimer avec reconnaissance des compétences. Deux magistrats sortant en ont fait la cuisante expérience: le radical Borner, non réélu et le libéral Wellhauser, bon dernier. Les partis de ces deux magistrats disposaient pourtant de personnalités plus jeunes et compétentes — l'avocat Vaudoz et le professeur Tschopp, notamment. Ils ont misé sur la continuité alors que les Genevois demandaient du neuf.

Le second sursaut de l'électorat prend la forme d'une correction du tir des législatives. L'expres-

sion du ras-le-bol qui a propulsé Vigilance aux avant-postes a engendré la riposte. Des abstentionnistes d'il y a un mois sont sortis du bois. Le nouveau gouvernement, c'est indéniable, est de meilleure qualité. Les jeunes magistrats ont des caractères affirmés et le goût du travail. Face à cet exécutif revivifié et fort, un Parlement fractionné et pauvre en personnalités. Un mauvais point pour l'équilibre des pouvoirs déjà fort mis à mal — et pas seulement à Genève: de plus en plus les législatifs peinent dans l'exercice de leur fonction d'initiative et de contrôle.

Que nous réserve donc ce renouveau? Un projet politique collégial et assumé comme tel ou une fuite plus marquée encore dans la départementalisation — je ne m'occupe pas de tes affaires, tu me laisses en paix? Dans la seconde hypothèse, les Genevois ne pourraient qu'être déçus.